



COUR D'APPEL DE VERSAILLES
PARQUET GENERAL

Versailles le 29 avril 2026

Monsieur RAVAT Régis
Association Francophonie avenir
2811 Chemin de Saint Paul, Parc Louis
Riel
30129 Manduel

OBJET : Contestation d'une décision de classement sans suite
Procédure n°25258000004

N/REF : Pôle économique et financier – B9 n°2025/01385

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'issue d'un examen de la procédure dont vous avez contesté le classement, suivant courrier reçu le 17 novembre 2025 au parquet général, je ne fais pas droit à votre requête.

En effet, les faits que vous dénoncez ne permettent pas de caractériser d'infraction pénale. Notamment aucune allégation fausse, ni aucune présentation de nature à induire en erreur le consommateur moyen, ne peut en l'espèce être retenue pour retenir une pratique commerciale trompeuse, prévue et réprimée par le code de la consommation.

En conséquence, la décision de classement sans suite est confirmée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P / Le procureur général



Anne PROUST
substitut général
du procureur général
de Versailles

COUR D'APPEL DE VERSAILLES
Parquet Général
5 rue Carnot – RP 113
78011 VERSAILLES CEDEX
Téléphone : 01 39 49 67 89